

Thème IV

Quel syndicalisme, quelle Fsu pour demain ?

I. Bilan depuis Perpignan

1.a. Alors que le mouvement syndical français réussissait depuis 10 ans à stabiliser son influence, les difficultés rencontrées pendant le mouvement sur les retraites de 2003 ont suscité de nouvelles interrogations chez les salariés, y compris chez les personnels de l'Éducation, en dépit des quelques concessions obtenues sur la décentralisation.

C'est ainsi que le mouvement syndical même s'il a participé à la constitution du rapport de forces favorable créé par les échecs du gouvernement en 2004 (élections régionales et cantonales) puis en 2005 (référendum sur le Tce), n'a pas pu avancer sur ses revendications alors même que ces échecs gouvernementaux sanctionnaient d'abord sa politique économique et sociale. Forts de leur volonté de passer coûte que coûte, les gouvernements issus de ces élections (Raffarin II et Villepin) ont à chaque fois, en s'appuyant sur leur majorité parlementaire, considérablement renforcé le caractère libéral de leur politique (réforme de la protection sociale en 2004, flexibilisation du marché du travail en 2005).

Dans un tel contexte, le succès obtenu sur le Cpe a confirmé que le syndicalisme reste une force de mobilisation. Il a été capable, les organisations d'étudiants et de lycéens donnant une impulsion décisive (blocages des facs notamment), de mettre en œuvre une forme originale d'unité syndicale (intersyndicale des 12), d'apporter sa contribution à l'expression d'une forte solidarité entre générations, en donnant notamment toute sa portée à la lutte contre le Cpe, de rallier progressivement l'opinion publique au mouvement, de le structurer en organisant des manifestations de plus en plus massives et, au bout du compte, de renouer avec l'efficacité en jouant un rôle décisif dans la victoire contre le gouvernement.

Un tel mouvement devrait peser sur l'avenir du syndicalisme, même si les 5 confédérations « représentatives » ont tenu à prendre leurs propres initiatives au cours du mouvement, même si l'unité à 12, constituée à l'occasion de la lutte anti-Cpe, a été rompue dès le soir de la victoire. Les évolutions sensibles notées à l'occasion de la discussion sur la reconnaissance de la représentativité (rapport Hadas-Lebel) pourraient en être un premier signe.

Si de leur côté les personnels de l'éducation et la Fsu ont participé massivement aux manifestations, ils n'ont pas tenu les premiers rangs du mouvement anti-Cpe comme ils avaient pu le faire en 1995 et en 2003.

L'ensemble de cette période a confirmé que la Fsu restait systématiquement ignorée par les 5 et même par des regroupements d'organisations (Cgt, Cfdt, Unsa) qui se revendiquent de la Ces pour prendre des initiatives communes, comme par exemple sur les élèves sans papiers.

1.b. Au plan de la fonction publique, les difficultés rencontrées dans l'intersyndicale n'ont pas permis que soient réalisées les conditions d'un mouvement durable dans la Fonction publique, notamment sur les salaires et

l'emploi. Si les grève de janvier et mars 2005 ont été un premier signe de la remobilisation des salariés, dont le gouvernement a du tenir compte à quelques semaines du référendum, l'accord signé in extremis par la Cfdt, l'Unsa et la Cftc a considérablement limité la portée de la grève unitaire de janvier 2006 qui est restée sans suite. En dépit des efforts qu'elle a déployés et de sa première place dans la fonction publique de l'État, la Fsu n'est pas en mesure, à elle seule, de donner l'impulsion nécessaire à la mobilisation des fonctionnaires, même si à plusieurs reprises les décisions prises au niveau de l'Éducation nationale ont contribué à ce que se prennent des décisions dans la fonction publique.

Un premier bilan de la décision de Perpignan d'élargissement de la Fsu à l'ensemble des fonctions publiques peut maintenant être tiré : la Fsu a, pour l'instant, limité son action à accueillir les syndicats qui lui en faisaient la demande. Si l'élargissement reste pour l'instant circonscrit à quelques syndicats, ceux-ci ont déjà largement contribué à donner une dimension plus générale à la réflexion et aux préoccupations de la fédération.

Au plan de l'éducation, les difficultés de mobilisation après l'échec de 2003, les divergences de fond sur des questions essentielles (rapport Thélot et loi Fillon), les réticences de certains des partenaires de l'intersyndicale de l'éducation à envisager des actions de haut niveau ont réduit, pour l'essentiel, le champ de l'intervention de l'intersyndicale aux questions budgétaires (opération carton rouge de l'automne 2004, grève de janvier 2005). Les différences de situation et d'appréciation de la mobilisation n'ont pas permis qu'en dépit d'analyses très convergentes sur tous les grands sujets (loi Fillon, apprentissage junior, éducation prioritaire, suppression de moyens budgétaires), la Fsu décide de prendre ses propres responsabilités, au-delà des initiatives prises par ses syndicats nationaux.

1.c. Dans cette période la question de la relation du syndicalisme au politique s'est posée avec acuité, suscitant des débats qui ont touché l'ensemble des organisations syndicales : poids du contexte électoral dans le développement du mouvement social et en même temps incapacité du syndicalisme à s'appuyer sur les revers du gouvernement, questionnement sur la nature du positionnement syndical par rapport au Tce et au référendum, question de l'adhésion de l'organisation syndicale ou de ses responsables à des regroupements à objectifs politiques (« collectifs pour le non » puis « du 29 mai »)

1.d. Quel bilan de nos pratiques syndicales depuis Perpignan ?

La Fsu a été partie prenante de nombreuses luttes et initiatives au cours de ces trois dernières années : loi Fillon, salaires, lois de prévention de la délinquance, Tce, Cpe, Ceseda. Ceci se traduit par une grande diversité de nos pratiques syndicales selon les départements, la nature

des initiatives et des configurations unitaires. La Fsu construit ses mandats par le débat démocratique interne (congrès, Cdfd et Cdfn) mais aussi par la consultation des personnels. Au delà du lien que chaque syndicat national entretient avec la profession, comment mettons-nous en oeuvre l'information de nos professions ? Les pratiques fédérales restent à améliorer. Au plan départemental : réunions ou heures d'information syndicale, stages départementaux et régionaux, sites et listes de diffusion, consultation des syndiqués, des personnels contribuent à développer une unité fédérale départementale.

Au plan national : publications, émissions et sites ...

Nous avons entamé avec les forces syndicales et les usagers la réflexion et l'action pour le service public (opération carton rouge, collectif de défense des service publics, états généraux) sans pour autant réussir à y impliquer la masse des syndiqués et encore moins des salariés.

La Fsu s'appuie sur l'aspiration croissante des salariés à prendre en charge leurs luttes afin de permettre au plus grand nombre possible de collègues de s'informer, de débattre et d'agir selon des décisions prises collectivement et démocratiquement. Lors des luttes contre la Loi Fillon ou contre le Cpe, des modes de communication nouveaux ont joué un rôle significatif : sites et listes de diffusion.

Ces nouveaux modes de communication permettent une grande rapidité dans la transmission de l'information. Leur usage ne peut cependant pas se substituer au fonctionnement démocratique dans les organisations syndicales pour la prise de décision ; ni remplacer le nécessaire militantisme de terrain et le contact direct avec les collègues.

Ces mobilisations ont aussi été structurées diversement par les organisations syndicales, des intersyndicales et des assemblées générales ou des coordinations. La fédération et de ses syndicats s'impliquent dans ces structures pour contribuer à les rendre efficaces, représentatives et sans exclusives. En retour, cela donne toute son importance au débat fédéral dans les différentes instances de la Fsu.

La participation de la Fsu dans des collectifs, associations et réseaux de lutte pour les droits sociaux est un aspect de notre identité mais avec des implications concrètes très variables. Au delà des problèmes de disponibilité, de complexité des questions ou de sensibilité de nos collègues, la Fsu en participant à ces combats construit un lien entre l'intérêt général et la défense des professions qu'elle syndique. Ces luttes nous concernent professionnellement et comme citoyen. Elles développent parfois au plan local ou national des pratiques de désobéissance civile et de non violence active. C'est le cas en France des actions des faucheurs volontaires d'OGM, des occupations (ASSEDIC, établissements scolaires...), de la résistance à l'expulsion des élèves sans papiers... La FSU considère que ces pratiques de lutte, auxquelles elle peut apporter son soutien, sans relativiser les formes d'action plus traditionnelles du mouvement syndical, peuvent enrichir les formes de l'action syndicale.

La FSU a investi ces luttes et ces formes d'action dans la mesure où elles correspondent à nos valeurs et à notre conception du syndicalisme et de la société.

II. Quel outil syndical au service de nos revendications ?

2.a. Les questions de l'action et de l'unité ont toujours été au coeur du projet syndical de la Fsu pour développer et faire aboutir ses revendications. Ces questions ont toujours été portées avec le souci permanent d'obtenir le soutien des

usagers, des parents, de l'opinion publique, de les convaincre et de les associer à nos luttes.

Dans un contexte de remise en cause de nombreux acquis sociaux, la question des meilleurs rapports de forces à construire pour s'y opposer est décisive. La mobilisation des personnels et l'unité syndicale sont des instruments incontournables. C'est aussi en ce sens que, dans les luttes, en s'appuyant sur elles, la Fsu favorise l'unité et l'organisation des personnels afin qu'ils donnent leur avis sur l'action notamment au sein d'assemblées générales, de coordinations représentatives.

La Fsu met en avant la nécessité de construire à tous les niveaux des actions et des cadres unitaires intersyndicaux parce que le mouvement syndical français est fortement divisé et que ces divisions, dont la nature n'est pas perçue clairement par les salariés, constituent souvent un obstacle à leur mobilisation.

Cette proposition d'unité s'appuie sur deux choses :

- La recherche de ce qui est le plus efficace pour peser et chercher à gagner en aidant à la mobilisation des personnels.

- tout ce qui peut faire l'accord du plus grand nombre d'organisations syndicales quant à l'objectif revendicatif et les moyens d'action à mettre en oeuvre.

Il ne s'agit ni d'en rabattre sur la hauteur des revendications, ni de limiter leur nombre mais, en s'appuyant sur la capacité d'action des personnels, de déterminer ce qui, dans un contexte social particulier, peut enclencher une dynamique de mobilisation et de rapport de forces permettant d'obtenir gain de cause.

L'unité ne fait pour autant disparaître ni la diversité, ni les désaccords possibles entre syndicats. Sans être un préalable, elle est un choix pour la mobilisation et le résultat de celle-ci. Elle ne signifie pas pour la Fsu la perte de son identité revendicative qu'elle continue à porter devant les personnels. La meilleure façon de traiter les désaccords existants est de faire appel à l'avis et l'intervention des personnels à chaque fois que nécessaire pour « enrichir » la plate-forme revendicative ou pour poursuivre l'action, notamment lorsqu'elle démarre sur une base unitaire minimale.

Il est possible de travailler sur la base de cadres unitaires « partiels » (c'est à dire sans la présence de tous les syndicats) dans la mesure où certains de ceux-ci ne se situeraient pas, à un moment donné, sur une logique d'action commune. Ces premiers éléments d'unité peuvent jouer favorablement pour l'élargir ensuite.

En cas d'impossibilité de logique unitaire, dans le même temps ou elle travaille à l'émergence de cadres unitaires, la Fsu fait le nécessaire pour être en mesure d'en appeler seule à l'action et de s'appuyer sur la seule mobilisation des personnels pour construire le rapport de forces. Elle cherchera à chaque fois à recréer sur ces bases les conditions de l'unité syndicale.

Pour qu'elle ait sa pleine efficacité, l'unité syndicale ne saurait souffrir d'exclusives (que ce soit pour la Fsu, Solidaires ou d'autres). Le cadre national ayant porté la mobilisation sur le Cpe est de ce point de vue une référence qu'il faut faire vivre à tous les niveaux.

La Fsu cherche à promouvoir une démarche unitaire dans l'ensemble des secteurs professionnels et de retraités où elle intervient.

Dans l'actualité récente, elle a œuvré à la construction de mouvements unitaires forts à la Justice, l'Agriculture, l'inspection du Travail, l'ANPE, l'Environnement...

Dans l'éducation, la Fsu a contribué à l'émergence d'un cadre unitaire durable. Toutefois, celui-ci est traversé de désaccords renvoyant à des questions de fond qui empêchent trop souvent l'enclenchement d'une dynamique unitaire, laissant la Fsu seule avec ses responsabilités de première force syndicale. Il faut trouver les moyens de dépasser cette situation afin de faire jouer au cadre unitaire son rôle pour la mobilisation des personnels. Leur sollicitation peut être un moyen de déblocage.

Sur le champ fonction publique, la Fsu a œuvré à la création d'une intersyndicale. Celle-ci a du mal à peser véritablement sur les enjeux traversant les fonctions publiques. Les unions de fonctionnaires des confédérations ont une marge de manoeuvre étroite entre leurs directions confédérales, souvent réservées sur les actions spécifiques des fonctionnaires et leurs fédérations sectorielles qui se tournent vers des actions unitaires à leur niveau. Les problématiques parfois différentes d'une fonction publique à l'autre ne simplifient pas les choses. Encore trop cantonnée par ses partenaires sur le champ de l'éducation, la Fsu doit assumer son rôle de première fédération de la fonction publique d'État ainsi que sa volonté d'intervenir dans les autres fonctions publiques en proposant des initiatives d'actions unitaires sur le pouvoir d'achat, l'emploi public, les pensions... à l'ensemble des fédérations de fonctionnaires de façon à donner un caractère plus dynamique au syndicalisme des Fonctions Publiques, par delà ses différents secteurs. Là aussi, des dynamiques unitaires « partielles » peuvent être mises en oeuvre en cas d'impossibilité à construire l'unité la plus large (cf. les difficultés souvent rencontrées avec l'Uffa Cfdt).

Si la Fsu est reconnue sur le secteur de l'éducation, de la fonction publique, il n'en va pas de même sur le terrain interprofessionnel, du moins au plan national (car les situations peuvent être très différentes dans les départements). Écartée des grands dossiers sociaux à caractère interprofessionnel par les pouvoirs publics, elle voit sa représentativité niée aussi par les confédérations «représentatives». Elle a pourtant vocation à intervenir directement sur des dossiers sociaux autre qu'éducation et fonction publique qui touchent les salariés qu'elle syndique (protection sociale, emploi...). Elle est amenée à s'exprimer dans toute une série d'instances sur les mêmes questions que les confédérations.

Ainsi, elle est remise en cause sa situation d'« autonomie » héritée de la fin des années 40 (limitation de son champ à l'éducation) pour se donner une surface d'intervention à caractère plus interprofessionnel, tant au plan de la réflexion que de l'action.

Dans un cadre âprement défendu par les confédérations «représentatives», comment la Fsu peut-elle peser sur ce terrain ? Le congrès de Perpignan (2004), tout en affirmant préserver son identité, appuyée sur ses syndicats nationaux comme sur la fédération elle-même, ses valeurs et ses pratiques syndicales, s'était prononcé contre un statu quo voulant cantonner la Fsu sur l'éducation, voire la fonction publique d'État. En nous appuyant sur un bilan de notre pratique depuis 2004, nous devons examiner les avancées souhaitables et possibles.

Outre l'élargissement de la Fsu aux 3 fonctions publiques, le congrès de Perpignan avait décidé de propositions de partenariats permanents avec d'autres syndicats, en se situant toujours dans une perspective de renouveau, de rassemblement et d'unification du syndicalisme. Si elles n'ont encore permis que quelques initiatives au plan national (VAE, représentativité syndicale...), ces

propositions de partenariats ont rencontré un écho beaucoup plus large dans nombre de départements.

La FSU est intégrée quasi systématiquement maintenant dans les intersyndicales interprofessionnelles départementales qui existent et y a conquis une certaine légitimité par ses capacités de mobilisation et d'action dans les luttes récentes.

Pour la suite, la FSU maintient les objectifs qu'elle a toujours poursuivis de recherche de l'unité syndicale la plus large et à terme d'unification du mouvement syndical.

Pour le prochain mandat, la FSU décide de mettre pleinement en oeuvre le mandat de Perpignan en menant une politique offensive d'implantation de la FSU sur l'ensemble des Fonctions publiques.

La FSU prendra en même temps toute sa place dans le débat sur la représentativité et examinera toutes les conséquences que ne manqueront pas d'avoir sur le mouvement syndical, les décisions qui seront prises.

Le congrès considère que le contexte est aujourd'hui favorable à une relance de l'unité syndicale et à des rapprochements entre organisations.

L'unité sans faille réalisée contre le CPE, les positions prises par une partie importante des confédérations sur la représentativité comme les contacts noués au sein de l'Observatoire de la démocratie sociale et des libertés syndicales, les contacts intersyndicaux noués au niveau national et surtout au niveau de nombreux départements créent les conditions permettant d'envisager à tous les niveaux un travail commun structuré et inscrit dans la durée.

A l'issue de son congrès, la FSU lancera un appel à toutes les organisations syndicales pour qu'elles prennent ensemble des initiatives dans ce sens.

Pour la période du prochain mandat, si l'évolution de la situation était telle que la FSU était amenée à se poser la question de modifications structurelles, celles-ci ne pourraient être envisagées qu'après information et débats avec les syndiqués et à l'issue d'un congrès extraordinaire.

2.b. Poursuivre et amplifier la mise en oeuvre du mandat de Perpignan « d'élargissement de la Fsu à l'ensemble des secteurs des fonctions publiques »

Depuis Perpignan, la Fsu a accueilli les syndicats qui souhaitent s'affilier, à l'exception de deux syndicats de l'enseignement privé ; elle a ainsi élargi son champ d'intervention à ou dans certains secteurs (fonction publique territoriale, ministères de l'agriculture, de l'écologie et du développement durable, des transports et de l'équipement, de l'intérieur). Le bilan en est contrasté : certains syndicats sont déjà très représentatifs, d'autres se construisent et certains préparent dans leur secteur d'importantes échéances électorales.

Au rang des priorités de la Fsu, de ses syndicats nationaux et sections départementales :

- contribuer au développement de l'audience de ces nouveaux syndicats
- assurer une meilleure assise notamment dans la Fpt, tout en veillant à ne pas délaisser ses secteurs traditionnels.
- apporter une aide aux syndicats qui ont décidé d'élargir leur champ de syndicalisation notamment dans la Fph.

Les résultats obtenus par les syndicats nationaux de la FSU dans les élections aux Ctp des conseils régionaux sont encourageants. Ils sont une invitation à poursuivre et

élargir le travail engagé et à approfondir la réflexion entre les syndicats qui regroupent aujourd'hui des agents de la fonction publique territoriale, afin de construire une expression plus fédérale, notamment dans le cadre de la préparation des échéances décisives de renouvellement des Cap et Ctp qui concerneront cette fois tous les fonctionnaires de la Ftp.

A cette fin, une coordination des syndicats nationaux sera mise en place dans le cadre fédéral.

La Fsu et ses syndicats veilleront à présenter des listes dans toutes les élections où est en jeu l'intérêt des personnels qu'ils rassemblent.

La FSU avait présenté des listes aux prud'homales de 2003. La question se pose de nouveau pour 2008. Dans cette perspective, un bilan précis des personnels des champs d'intervention de la FSU concernés par les prud'homales de 2008 sera établi. C'est en fonction de ce bilan et de l'évolution du contexte sur la représentativité que le CDFN pourra prendre position en toute connaissance de cause, en concertation avec les sections départementales.

L'adhésion de nouveaux syndicats pose des questions nouvelles. Ceux-ci attendent généralement des « services » particuliers de la fédération. Essayons de les cerner précisément et de voir le type de réponse(s) à apporter. L'arrivée de nouveaux syndicats à faible effectif peut conduire, dans le cadre des règles actuelles de composition des différentes instances fédérales, à déséquilibrer les instances et à trop s'éloigner d'une représentation équilibrée des différents syndicats, voire à des instances pléthoriques. Le congrès propose de poursuivre dans la perspective du 6^e congrès de 2010 la réflexion sur la composition des instances ¶

Il faudra aussi examiner, avec les syndicats concernés, si des regroupements de syndicats à faible effectif sont possibles.

En même temps, des agents regroupés ou non dans des syndicats locaux demandent leur affiliation à la Fsu. C'est aujourd'hui le cas du Sdt à la pairie générale du trésor. Une autre situation existe au ministère des affaires étrangères : la Fsu a obtenu un siège au Ctpm mais ne dispose d'aucune structure d'accueil pour les personnels qui se reconnaissent dans les orientations de la Fsu. Dans ces conditions, il faut s'engager dans une concrétisation de l'article 8 des statuts fédéraux permettant à la Fsu de prendre l'initiative de constituer un / des syndicats d'accueil en prenant appui sur les forces existantes ¶

2.c. : Représentativité – Négociation – Droits syndicaux

La démocratie sociale ainsi que le dispositif de négociation collective sont mal en point. Les discriminations et interdictions de se présenter au suffrage des salariés se multiplient et concernent des syndicats de la Fsu dans divers secteurs de la fonction publique. La crise est d'autant plus aiguë que le paysage syndical réel est aujourd'hui fort différent du « légal », fixé il y a 40 ans qui accordait une présomption irréfutable de représentativité à 5 organisations syndicales.

Cette reconnaissance institutionnelle a entretenu de fait une situation de division et d'émiettement syndical plutôt que d'unité et de forte légitimité syndicale. Cette réforme des règles de représentativité réclamée depuis des années par diverses organisations, mais jamais engagée, est devenue une urgence, comme le soulignent à la fois le rapport

Hadas-Lebel et l'avis du Conseil économique et social remis au Premier ministre.

Une amélioration véritable des relations sociales implique à la fois une réforme du système de reconnaissance de la représentativité et une volonté réelle des pouvoirs publics de négociier.

Rendre la parole aux salariés, leur permettre d'exprimer réellement leur choix entre divers syndicats, sans tri préalable de l'administration ou de l'employeur, c'est redonner force et légitimité au syndicalisme. N'est-ce pas le passage obligé pour qu'il soit le représentant des intérêts des salariés, le porteur de leurs aspirations et revendications ?

C'est pourquoi, la Fsu se prononce pour une réforme complète des règles de représentativité, faisant reposer celle-ci sur un vote libre des salariés en faveur de l'organisation syndicale de leur choix. Le congrès affirme qu'aucun(e) salarié(e) ne saurait être privé(e) de son droit à exprimer son choix en faveur de telle ou telle organisation syndicale.

Le congrès confirme que, dans les fonctions publiques, les résultats des élections professionnelles doivent être prises en compte pour déterminer la représentativité de chaque organisation syndicale, représentativité qui doit être prise en compte au plan général.

Régulièrement mesurée, cette représentativité servira aussi de référence pour la composition, sans minoration, des diverses instances consultatives. Cela implique notamment que soient levés tous les obstacles à la liberté de candidature syndicale dans les élections professionnelles, ce qui suppose notamment l'abrogation du monopole de candidature des seules organisations syndicales dites représentatives (abrogation de la loi Perben de 1996 pour la fonction publique et de l'arrêté de mars 1966).

La Fsu se prononce également pour le développement de négociations régulières dans tous les secteurs de la fonction publique, dans le respect de la conception française d'une fonction publique qui place le fonctionnaire dans une situation statutaire et réglementaire, définissant les droits et obligations collectifs.

La Fsu considère que toute négociation doit être ouverte à toutes les organisations syndicales représentatives de salariés sans exclusive, dans le respect de l'audience acquise dans les élections. Pour être valide, un accord doit être majoritaire, c'est-à-dire recueillir l'assentiment de syndicats représentant la majorité des salariés.

Organisation syndicale reconnue représentative des salariés, la FSU exige d'être présente dans les Conseils économiques et sociaux et les organismes consultatifs à la hauteur de ce qu'elle représente.

5^e organisation syndicale sur l'ensemble la fonction publique, et forte de la représentativité acquise lors des élections aux Ctp des conseils régionaux, la FSU exige la reconnaissance de son centre fédéral de formation syndicale pour les agents des Fpt et Fph.

Le congrès dénonce la non-prise en compte de la représentativité de la FSU dans les DOM qui se traduit par une absence totale de représentation dans les Conseils de la culture, de l'éducation et de l'environnement de Guadeloupe, Guyane, Martinique et du CESR de La Réunion. Le congrès exige qu'il soit mis fin à cette

discrimination et que la Fsu y soit représentée conformément au vote des personnels.

Financement public des organisations syndicales.

La Fsu est attachée à un syndicalisme d'adhérents dont les ressources proviennent des cotisations syndicales. Elle est favorable à toute mesure susceptible de favoriser la syndicalisation ; l'instauration d'un crédit d'impôt constituerait une mesure incitative et plus équitable que l'actuelle réduction d'impôt. En même temps, une réelle prise en compte de l'avis des salariés et de leurs organisations favoriserait l'élargissement de l'audience syndicale. La mise en place d'aides publiques aux syndicats doit reposer sur des critères transparents, et en premier lieu sur la représentativité.

Droits syndicaux

La Fsu se prononce pour l'amélioration et l'élargissement des droits syndicaux ce qui implique l'attribution de moyen matériel et de locaux en particulier. Elle dénonce les campagnes qui visent à remettre en cause les droits syndicaux (coûts, droits des usagers, etc.). L'évolution des situations (technologies, effectifs, etc.) rend nécessaire un bilan de l'application dans les différents secteurs de la fonction publique des textes élaborés dans les années 80 et leur actualisation.

Le droit de grève est de plus en plus fréquemment remis en cause et les tentatives de le restreindre se multiplient soit par le biais d'une loi soit par la pénalisation abusive de ceux qui doivent y recourir. La Fsu exige l'abrogation de ces textes ; elle s'opposera à toute tentative de restriction du droit de grève.

La Fsu se prononce contre l'instauration d'un service minimum garanti et exige l'abrogation de l'amendement Lamassoure. Elle condamne toutes les formes de répression syndicale et de harcèlement contre les militants syndicalistes, les pressions exercées contre les précaires.

C'est sur ces bases que la Fsu développe ses interventions et son action pour le développement de la démocratie sociale et des libertés syndicales et qu'elle participe par exemple à l'Observatoire de la démocratie sociale et des libertés syndicales.

2.d. Le syndicalisme est fortement questionné par de multiples phénomènes qui doivent le conduire à réexaminer ses modes de fonctionnement : Pour l'immédiat nous retiendrons trois axes :

- la crise de l'efficacité syndicale qui entame régulièrement la confiance des personnels en ses capacités à leur être utile ; cette vision « externe » du syndicat doit nous conduire à mieux associer les personnels aux exigences de la vie syndicale ;
- les rapports plus ponctuels, plus critiques qu'entretiennent les personnels, notamment les jeunes, à l'égard des organisations syndicales ; il faut fortifier leur intérêt pour celles-ci ;
- le mouvement important de départs à la retraite qui, parfois, fragilise les directions syndicales dans la permanence des responsabilités et de l'animation syndicales. La formation doit être au cœur de la politique fédérale pour assurer l'élévation de la qualité et du renouvellement des équipes syndicales.

Afin de faire face à l'urgence de ces trois questions un triple effort doit être entrepris :

- réfléchir à mieux faire connaître l'activité syndicale telle qu'elle se développe dans chacune des nos organisations ;
- associer en permanence les personnels aux analyses et élaboration de nos revendications ;
- amener les personnels à développer, là où ils exercent, l'activité syndicale nécessaire pour améliorer leurs conditions de travail, leurs droits et leur carrière (ne doit-on pas demander l'extension de l'heure d'information syndicale par exemple ?).

C'est dans ce processus que se dégageront de nouveaux(Les) responsables que tous les niveaux d'organisation de la Fsu doivent enrichir par le contenu de leur activité. Les responsables actuels de la fédération doivent être guidés par le souci d'être présents, de débattre et d'accompagner en toutes circonstances, là où surgissent quelques problèmes que ce soit, les réactions et les volontés qui s'expriment. Cette démarche porte les potentialités de renouvellement de la démocratie syndicale en confrontant en permanence l'acquis syndical des pratiques aux exigences qui surgissent des mobilisations.

Cette orientation nécessite d'approfondir une politique active de formation syndicale de tous les personnels (ne devrait-on pas se fixer un taux de participation : augmenter et diversifier significativement les stagiaires par an,) au plus près des lieux de travail afin d'encourager la participation effective, notamment féminine. Dans cette perspective, le programme de formation devrait être établi en connexion avec les initiatives des syndicats nationaux – qui devraient être aidés pour développer une politique autonome de formation – en dépassant la seule mutualisation des moyens tout en réfléchissant aux exigences du niveau fédéral en propre, notamment le secteur fonction publique territoriale.

2.e. Fonctionnement de la Fsu

Les questions du fonctionnement de la Fsu sont examinées à chaque congrès depuis la création de la Fsu. Ce débat n'a guère eu lieu au congrès de Perpignan. Les questions de fonctionnement, qui se posaient alors, restent d'actualité en lien avec les enjeux auxquels la Fsu est confrontée et des principes que nous avons définis ensemble dès la création de la Fsu et traduits dans des règles. Le principe fondamental, qu'il convient de rappeler, est que la Fsu est une fédération de syndicats nationaux qui associe dans son fonctionnement ces mêmes syndicats nationaux (Sn), les sections départementales (Sd) constituées sur un plan territorial et des tendances, dont le droit d'existence est garanti.

Les rapports entre Syndicats Nationaux et Fédération

a) Une implication plus grande des syndicats nationaux est nécessaire. La fédération comme les syndicats y gagneraient en efficacité.

En grande partie, ce sont les syndicats nationaux qui pourvoient aux besoins de la fédération en terme de finances ou en termes de décharges. Par exemple, chaque syndicat donne 12% des décharges qu'il reçoit de son ministère pour faire vivre la fédération (Fsu nationale, Sd, coordination régionale) + 1% obligatoire pour la solidarité entre syndicats + 1% de solidarité non obligatoire (cette année, seuls 3 syndicats l'ont versé). Dans le cadre du fonctionnement de la Fsu se pose la question du financement sous toutes ses formes (financiers et humains). Cela ne semble pas suffisant malgré l'augmentation du % de décharges fournies par les syndicats nationaux depuis

deux ans. Les moyens de la Fédération et de ses syndicats nationaux ne sont pas extensibles. Le travail initié par le groupe « trésorerie » de la FSU sur la mutualisation des moyens des syndicats nationaux doit être poursuivi. Les droits syndicaux y compris des nouveaux syndicats doivent être davantage exploités et la FSU doit exiger l'augmentation de ces moyens.

b) La fédération est de plus en plus confrontée à la diversité des Sn. Malgré l'arrivée de nouveaux syndicats, elle peine à se défaire de cette image de fédération "enseignante" d'autant que la réalité est que l'essentiel des syndiqués, des moyens, de la représentativité provient d'un petit nombre de syndicats « éducation nationale », et plus précisément « enseignants », tandis que des Sn très représentatifs dans d'autres ministères, ont un champ de syndicalisation réduit ce qui se traduit par un investissement militant très inégal. Cette diversité doit se traduire par une amélioration du fonctionnement de la Fédération. Le congrès ne retient pas l'organisation en branches de la fédération, cependant, l'objectif de mieux nourrir la réflexion fédérale et d'offrir une meilleure visibilité, voire lisibilité, de la Fsu reste posé. La décision de mise en place, sur la base du volontariat, d'une coordination entre syndicats nationaux d'un même ministère ou secteur n'a pas été complètement exploitée. Il semblerait qu'il faille plutôt favoriser des regroupements par champs ou domaines d'intérêt. La Fsu doit par ailleurs continuer à encourager, avec l'objectif d'une plus grande efficacité, la "coordination" sous une forme adaptée entre les Sn, lorsque plusieurs d'entre eux regroupent des personnels différents dans de mêmes établissements ou lorsque des questions d'intérêt commun surgissent. Développer une Fsu qui reflète mieux la diversité des secteurs qu'elle rassemble est d'autant plus impératif si elle veut peser sur les grands dossiers sociaux.

Le rôle des Sections Départementales (Sd)

La section départementale est un premier niveau essentiel qui rassemble l'ensemble des adhérents des Sn présents à ce niveau. Elle est une des caractéristiques de la Fsu et une de ses forces. Beaucoup se joue à ce niveau, et notamment la construction unitaire, le tissage de liens interprofessionnels, et de relations avec le mouvement social pour la construction et le développement des mobilisations. Nombre de Sd ont une activité très importante au plan local et multiplient les initiatives, tandis que d'autres peinent à exister en s'interrogeant sur leur rôle. La plupart des Sd ne sont pas partie prenante d'un débat et de décisions qui se prennent en dehors d'elles sans compter les difficultés matérielles de fonctionnement (finances, décharges).

Des choix peuvent être immédiatement mis en oeuvre :

- impliquer les SD dans l'élaboration fédérale doit se traduire par un développement de l'information entre les différents niveaux (national, régional, départemental et local). Les débats en cours doivent être restitués régulièrement. Les instances délibératives départementales auront d'autant plus de chance de fonctionner et de jouer leur rôle que les SD seront véritablement informées de la nature des questions à traiter.
- L'élaboration fédérale implique aussi une meilleure prise en compte de l'avis des SD (consultation par courriel, conf. tél, enquête,...)
- Les SD doivent absolument être informées dans les plus brefs délais par la FSU nationale de tout ce qui touche à la vie fédérale (préparation des CDFN, compte-rendus des

BDFN, des secrétariats, rencontres avec les autres syndicats...).

- Un état des lieux des moyens financiers attribués aux SD et aux "structures régionales" sera réalisé par la Fédération.
- Un deuxième CDFN élargi à toutes les SD sera programmé chaque année qui pourrait être couplé avec une journée de travail et d'échanges avec les sections départementales.

D'autres pistes de travail nécessitent une réflexion plus approfondie et le congrès propose de donner un mandat d'études sur les questions suivantes :

- modalités de prise en compte par le CDFN de l'avis des SD
- amélioration (rapidité, coût) de la mise à disposition des fichiers de routage aux sections départementales.
- problèmes liés à l'organisation des votes fédéraux
- étude d'une péréquation éventuelle financière entre sections départementales, calculée sur toute ou partie de la part fédérale dont le montant sera examiné chaque année dans le cadre du CDFN.

En ce qui concerne les moyens financiers des SD, il est nécessaire de traiter globalement les besoins (national, sd, régions, aides aux SN...)... Les SN de la FSU sont les seuls recours de la FSU, ils doivent faire face pour certains à une stagnation ou pire à une baisse de syndicalisation, à un vieillissement de leurs syndiqués, à la suppression du nombre de postes et donc à une baisse de leurs ressources, il est donc nécessaire de faire une mise à plat global des besoins et des ressources de la Fédération.

Malgré la difficulté de tirer un bilan du fonctionnement des sections locales, il apparaît souhaitable de continuer de favoriser l'implantation de sections locales en se donnant comme perspective d'en faire un bilan régulier.

Structure fédérale régionale

Le congrès décide la création d'un Conseil Fédéral Régional. La FSU, au niveau national veillera à impulser des pistes de travail en direction de ces CFR. « *La FSU se dote dans chaque région pluri-départementale d'un Conseil fédéral régional [CFR] chargé d'élaborer et de prendre les décisions concernant l'intervention et la représentation fédérales auprès des instances régionales.*

Le CFR organise la réflexion et l'activité fédérales à ce niveau et construit les mandats régionaux en respectant les mandats fédéraux nationaux ainsi que ceux des sections départementales et syndicats nationaux de la région.

Son champ de compétences est limité aux questions qui relèvent des politiques régionales et il ne peut se substituer à une section départementale dans son champ de compétence ni à un syndicat national.

La composition du CFR, établie en cohérence avec les principes fédéraux définis aux présents statuts, assure une représentation de chaque SD de la région, des SN et des tendances, dans le respect du vote que les adhérents ont émis lors du dernier vote d'orientation fédéral national en ce qui concerne la représentation des syndicats nationaux. En ce qui concerne la représentation des sections départementales, le congrès propose la prise en compte d'un vote d'orientation départemental ou du vote d'orientation national. Il se dote d'un exécutif restreint pluraliste chargé d'impulser la réflexion fédérale régionale, de diffuser les informations. Le secrétaire régional ne peut être le premier responsable d'un des syndicats représentés.

Les CFR n'ont pas vocation à être représentés dans les instances fédérales nationales ni à intervenir dans un quelconque des départements dans l'activité d'une section ou d'un syndicat de la région. Des moyens financiers, matériels, etc. leur sont attribués selon des modalités précisées au règlement intérieur. »

La composition du CFR est fondée sur nos principes statutaires. Le congrès recommande une composition du CFR où 50% des sièges sont attribués à une représentation des SN et 50% à une représentation des sections départementales. Chacune de ces représentations assurera le pluralisme. Pour y être adoptée une décision requiert une majorité de 70%.

Les instances nationales

Composition des instances

Depuis le congrès de Perpignan, un groupe de travail a proposé des modifications au règlement intérieur concernant la composition des instances. Ces modifications ont été adoptées au Cdfn de septembre 2006. Elles consistent pour la composition du congrès et du Cdfn, sur la base des principes définis au congrès fondateur de la Fsu de Mâcon, à mieux prendre en compte la réalité des effectifs des syndicats nationaux, à privilégier l'augmentation des délégués directs issus des congrès départementaux (70 de plus qu'au congrès de Perpignan), à permettre aux syndicats numériquement faibles de pouvoir suivre les travaux du Cdfn en ayant deux délégués. Tout cela en restant dans un cadre numérique raisonnable d'un Cdfn autour de 160 et d'un congrès autour de 750. Cette première étape marque une réelle avancée.

Le congrès propose la mise en place d'un groupe de travail, à l'issue du congrès de Marseille pour traiter notamment de la place et de la prise en compte des syndicats non-organisés en tendance...

Rôle et place des secteurs

Ils sont un maillon important pour le travail et la réflexion. Il faut envisager une concertation plus importante avec les instances qui feraient régulièrement le point avec chacun d'eux et proposeraient des axes de travail. Le travail des secteurs doit être soumis pour la validation aux instances. Ils ont un rôle important car ils sont consultés en tant que « groupe de réflexion spécifique » sur les dossiers qu'ils ont en charge. Les travaux des secteurs servent à alimenter les débats au sein des sections départementales, sections syndicales et tendances qui ont pour rôle de construire le positionnement fédéral.

Après débat, les travaux des secteurs seront communiqués aux sections départementales, syndicats nationaux et tendances comme base de réflexion y compris pour permettre des échanges entre syndicats nationaux et sections départementales qui devraient contribuer à construire le positionnement fédéral.

Le secrétariat national

Les congrès précédents ont confirmé « la nécessité de construire et faire vivre une véritable équipe exécutive pluraliste d'animation de la fédération » et décidé la « mise en place d'un secrétariat national ». Le congrès propose la suppression du BEFN.

D'autre part, étant donné le travail de plus en plus important qui incombe à la Fsu. La réalité quotidienne invite à une réflexion sérieuse sur cette question. Le congrès décide d'adopter un dispositif qui réponde mieux au besoin d'efficacité interne et externe de la fédération

- un Bdfn se réunissant, sur une journée tous les quinze

jours, et traitant au moins une question de fond en plus de l'actualité ;

- pour répondre aux besoins d'efficacité internes et externes de la Fédération, le congrès décide que le BDFN se réunit tous les quinze jours sur la journée entière et traite au moins une question de fond en plus de l'actualité.

- un secrétariat fédéral national pluraliste élu par le Cdfn, se réunissant une fois par semaine.

Ce secrétariat fédéral, responsable devant le Bdfn, sera chargé de l'application collective des décisions et du suivi quotidien de la vie fédérale, contribuera à la préparation des ordres du jour, des documents et propositions pour les Bdfn.

Le congrès se prononce en faveur de la mise en place d'un secrétariat général comprenant un secrétaire général et des secrétaires généraux adjoints éventuels, élus par le CDFN qui pourraient permettre une meilleure répartition des tâches de représentation et pourrait être, sans constituer une instance intermédiaire, une garantie supplémentaire pour l'animation de la fédération.

Renouvellement et rajeunissement des instances.

Les différents mouvements sociaux de ces dernières années et particulièrement celui du printemps 2006 ont été fortement marqués par la mobilisation de la jeunesse. Pour autant, la syndicalisation des jeunes ne va pas de soi et, quand elle est acquise, ne débouche pas systématiquement sur le désir de militer sur le long terme. S'interroger sur la difficulté à renouveler nos instances, sur l'investissement militant dans l'activité fédérale, renvoie inévitablement à la question de la formation, mais aussi à celles de nos pratiques syndicales.

Si l'on considère comme incontournable de gagner de jeunes militants, il faut en faire pratiquement la démonstration, en favorisant la transmission de l'expérience acquise et la prise de responsabilités. Le renouvellement des militants qui participent à l'activité fédérale doit être une préoccupation de l'ensemble des acteurs de la Fédération.

Place des femmes

La nécessité d'une représentation équilibrée Hommes/Femmes est affirmée dans les textes de plusieurs congrès comme devant être une préoccupation constante et un objectif à réaliser. Force est de constater qu'aucune disposition particulière n'a été prise, et que les femmes restent minoritaires dans les instances comme dans l'investissement militant dans la fédération. La commission nationale « Droits des femmes de la Fsu » doit être statutairement reconnue comme un secteur à part entière. Il s'agit là d'un affichage politique fort et ce ne sera que la traduction de son fonctionnement concret (réunion tous les 2 mois, stages syndicaux et intersyndicaux de formation, audiences, représentation de la Fsu dans divers collectifs tels le Cndf, la marche mondiale, le Fse, etc.).

Les votes des congrès départementaux montrent que des mesures contraignantes ne semblent pas être la réponse adéquate au problème de la représentation et de la prise de responsabilités des femmes. Cependant, la FSU ne peut se contenter de ce constat. La FSU doit se donner les moyens de permettre l'implication des femmes à tous les niveaux des responsabilités et décide :

-de rechercher systématiquement la parité dans la composition des instances et délégations fédérales,

-de faciliter la participation des femmes, par une prise en compte des responsabilités familiales et des obligations professionnelles dans l'organisation de la fédération

(horaires de réunion, décharges, défraiement). La politique de formation syndicale doit aussi avoir pour objectif de les conforter dans la prise de responsabilité à tous les niveaux. -d'inviter fortement les syndicats les tendances et les SD à faire toute leur place aux femmes pour les représenter et à rechercher la parité lorsqu'ils désignent plusieurs représentants.

Les femmes et les nouvelles générations ne se reconnaissent pas dans un modèle de militantisme qui absorbe la vie entière. C'est un type de syndicalisme qui est exigeant en disponibilité et en sur-investissement pour être reconnu-e.

Les mesures d'alerte et de vigilance ont été insuffisamment mises en place. La FSU doit mettre en oeuvre concrètement l'observatoire de l'égalité et de la parité en lui donnant des moyens. Cela passe dans un premier temps par la mise en place d'un cahier des charges permettant, à l'aide d'indicateurs sexués (par exemple composition des instances élues, répartition des décharges et mandatements...) dans les syndicats nationaux, les tendances et les sections départementales, de mesurer là où la FSU en est sur cette question. Il est nécessaire d'en rendre compte régulièrement devant le CDFN.

Retraités

La croissance rapide du nombre de retraités, la dégradation de leur situation suite à la loi Fillon, etc. imposent de mieux intégrer les retraités et leurs problèmes dans la réflexion et l'activité syndicale fédérales. Cela implique de poursuivre les évolutions engagées pour construire le syndicalisme dont les retraités ont besoin et qu'ils développent en premier lieu dans leurs syndicats respectifs. Il s'agit de leur faire toute leur place dans la Fsu, d'y assurer le développement d'un syndicalisme des retraités et sa représentation dans les organismes où s'élabore la politique qui concerne les retraités et personnes âgées. Pour répondre à ces objectifs et au choix exprimé par plusieurs sections départementales est proposée la mise en place à tous les niveaux pertinents d'une « structure » fédérale des retraités, sans modifier l'architecture de la fédération ou remettre en cause les équilibres statutaires.

C'est pourquoi le congrès décide de « Les retraités, adhérents des syndicats nationaux de la FSU, sont regroupés au niveau national, départemental [et régional] en une section des retraités, rattachée à la structure fédérale du même niveau qui la mandate. Celle-ci prend le nom de « Section fédérale des retraités ». Chaque section est animée par un collectif, composé et désigné selon les mêmes règles que les collectifs d'animation des secteurs nationaux permanents d'activité (cf. RI). Chaque collectif inclut les retraités membres du conseil délibératif fédéral du niveau correspondant ; ses propositions sont soumises à l'instance délibérative fédérale du niveau correspondant. Toute précision complémentaire concernant l'activité de cette section figure au règlement intérieur fédéral.

Information et publications

La communication fédérale repose aujourd'hui sur plusieurs vecteurs, en fonction des cibles concernées :

- la revue « Pour » mensuelle envoyée à tous les syndiqués, qui a fait l'objet d'un audit en 2005 qui s'est traduit par une nouvelle maquette pour essayer de répondre à la diversité de la Fédération et des lecteurs de « Pour » (articles plus diversifiés, plus courts, sujets plus variés, réflexion sur l'articulation entre journaux des syndicats nationaux et

journal de la Fédération)

- Le site Internet accessible à tout public doit subir les évolutions nécessaires en terme de maquette.

- La circulation et diffusion de l'information par mél aux Sd, Sn, tendances, Bdfn qui doit sans doute être encore améliorée.

Même si nombre de nos collègues n'ont pas encore le réflexe Internet, il convient d'améliorer la communication de notre fédération à travers "l'outil internet" : les luttes, l'aspiration des salariés à prendre en charge les luttes, ont montré l'importance d'internet dans la circulation des informations. Il faudra améliorer l'outil Internet de la FSU (site ; liste de diffusion) pour mieux répondre aux attentes : appels, positions de la FSU et de ses syndicats ; état des mobilisations dans les départements ; échanges d'expériences ;...

L'outil Internet doit être aussi mieux utilisé de façon générale : le site de la FSU devrait apporter des informations sur l'actualité (communiqués de presses ; textes unitaires ; ...) mais aussi des informations sur des thèmes de "terrain" (salaires, emplois,...). Les listes de diffusion devraient permettre de faire mieux circuler des informations.

- « Pour Info », adressé aux militant-e-s, qui joue le rôle de relais de l'activité fédérale nationale et qui est maintenant également envoyé par mél.

Il est impératif de continuer la réflexion sur ces aspects en tenant compte des aspects de vitesse de transmission de l'information.

D'autre part, il serait intéressant de faire le bilan d'un relais de l'information très important que sont les bulletins départementaux, l'articulation avec la presse départementale des syndicats nationaux.

III. La Fsu et les mouvements sociaux (réseaux, collectifs, forums sociaux, Attac...)

Le syndicalisme ne peut pas prétendre gagner des batailles portant sur des enjeux sociaux (les services publics, les droits des femmes, l'immigration, etc.) s'il n'inscrit pas la mobilisation des personnels dans une convergence avec l'ensemble des forces sociales concernées et s'il ne gagne pas la bataille de l'opinion.

C'est pourquoi la Fsu développe ses réflexions et ses propositions en cherchant aussi à débattre et agir avec des forces diverses. Elle est partie prenante de collectifs ou réseaux constitués de façon provisoire ou plus pérenne.

La FSU continuera à être présente et active :

- sur toutes les questions de société et elle s'impliquera dans les mouvements sociaux pour rassembler chômeurs et salariés, hommes et femmes, précaires et détenteurs d'emplois stables, actifs et retraités, immigrés et français...

- dans le cadre du mouvement altermondialiste ou le mouvement syndical est encore trop faiblement présent. Il faut renforcer cette présence afin d'y apporter son point de vue, d'enrichir sa propre réflexion au contact des autres composantes et afin de donner encore plus de poids aux propositions et mobilisations du mouvement pour construire de réelles alternatives à la mondialisation libérale.

3.a. La nécessité de l'implication dans des réseaux de natures très variées.

Les réseaux et collectifs dans lesquels la Fsu est impliquée permettent d'enrichir la réflexion de tous par un cadre plus

large que les intersyndicales classiques. Ils permettent la rencontre de divers acteurs sociaux par exemple le collectif national unitaire droit des femmes ou encore le collectif anti-délation qui regroupe des associations et des forces syndicales dont les syndicats de magistrats, d'avocats offrant un cadre de réflexion plus abouti sur les différents rapports (Bénisti, Inserm).

La FSU y puise, par ses échanges avec les associations, des informations essentielles pour nourrir sa réflexion. Ainsi, en matière de lutte contre les discriminations, la FSU est pour l'instant la seule fédération présente au sein de l'Interassociative Lesbienne, Gaie, Bi et Trans, (Inter-LGBT qui regroupe plus d'une soixantaine d'associations et organisations) où elle incarne notamment l'action contre les LGBT phobies en milieu scolaire.

Sur certains dossiers, le travail avec des partenaires spécialisés permet d'appréhender des questions que la FSU ne maîtrise pas forcément (collectif de défense des lycéens et étudiants poursuivis après le mouvement anti-Cpe)

Ils permettent de coopérer avec toutes les composantes de la société : autres organisations syndicales, parents d'élèves, milieu associatif, élus, et d'aider à créer des dynamiques. C'est le cas par exemple des collectifs de défense et de transformation des services publics nés de la situation de crise notamment dans les territoires ruraux. La Convergence nationale fédérant toutes ces forces contribue à créer une dynamique sur les services publics dans le pays.

Ce travail en collectif ou réseau entre aussi en résonance avec de nouvelles formes d'engagements. Ainsi certains collectifs offrent de nouvelles formes d'action ressenties comme plus proches des citoyens, qui séduisent nos collègues (en particulier les plus jeunes, plus méfiants dans leur rapport au syndicalisme) et montrent leur efficacité. Par exemple, la constitution de Resf en juin 2004 a permis d'amplifier avec une grande efficacité la mobilisation autour de la défense des élèves en situation irrégulière et de leur famille obligeant le ministère à de premiers reculs.

L'aspiration des acteurs de mouvements de grève de contrôler directement leur prise de décision peut se traduire par la mise en place de coordinations. Ce fut le cas lors de la mobilisation contre le Cpe en 2006 avec les coordinations étudiantes. Leur représentativité dans de nombreuses universités en a fait au moins localement des partenaires à part entière.

Certains réseaux ont souvent une dimension européenne et internationale qui peut permettre de dépasser des blocages existants entre organisations françaises (exemples à travers AGCS et forums sociaux).

Notre participation doit impliquer une information régulière des syndiqués et une participation réelle aux initiatives mises en place.

3.b. Les difficultés rencontrées et les pistes pour les surmonter.

- un mode de fonctionnement différent de nos pratiques

Les collectifs, réseaux, etc. ont des modes de fonctionnement très divers. Cela peut dans certains cas entraîner des difficultés : légitimité des porte-parole, action de groupes de pression, etc. Elles doivent être résolues

pour garantir transparence et fonctionnement démocratique.

- la question de la structuration

Certains collectifs sont peu structurés par choix (collectif femmes) ou du fait de leur histoire. Resf est né ainsi à partir de deux ou trois établissements. La multiplication des dossiers, des réseaux locaux, le succès de la démarche a nécessité ensuite la mise en place d'une structure nationale pour coordonner les actions, mettre à disposition des outils, assurer l'expression nationale dans les médias. Pour autant Resf refuse d'entrer dans une structuration précise qui dépasse son objet. La structuration, le mode de fonctionnement de ces collectifs sont parfois différents de nos pratiques. Une implication plus grande de militants de la FSU prenant plus de responsabilités dans ces collectifs, et un meilleur suivi des instances fédérales peut permettre de dépasser ces difficultés par plus de transparence et un fonctionnement démocratique. Cela contribuera également à faire participer plus d'adhérents aux initiatives proposées.

Comment impliquer plus de militants alors que les initiatives proposées réunissent peu de forces (cf. manifestations pour les sans papiers, lutte de Cachan....). La multiplication des initiatives parfois source de difficulté.

- la perte de visibilité de la FSU et de ses syndicats nationaux.

La FSU au travers de son réseau de militants à tous niveaux est fortement impliquée dans Resf, dans Ucij, etc. mais dans le même temps n'apparaît pas visible du fait du succès même de ces collectifs. Nous devons concilier la force de la diversité du collectif et la visibilité de l'apport des forces syndicales ?

- La difficulté à passer de la dénonciation à l'action concrète et à la construction de propositions.

Le collectif "Uni-e-s contre une immigration jetable" (Ucij) constitué pour lutter contre la loi sur l'immigration (Ceseda) est fort de plus de 400 organisations : partis politiques, syndicats, associations, collectifs sans papiers, mouvements caritatifs, etc. Créant une dynamique certaine, Ucij a permis sur les questions de l'immigration une mobilisation aux formes renouvelées, consacrée à la lutte contre le projet de loi. Ucij se donne aussi l'objectif de construire des propositions sur l'immigration pour convaincre bien plus largement l'opinion publique. Il faudra pour cela surmonter les difficultés liées à la diversité des organisations (poids et positions sur l'immigration).

La participation à ces collectifs ne doit pas dispenser la fédération de prises de position syndicale sur leur objet. Cela peut nécessiter un travail fédéral plus approfondi et coordonné entre syndicats nationaux impliqués dans ces collectifs.

Au plan européen, le Forum social d'Athènes a permis une avancée importante notamment dans la place donnée aux différents réseaux européens. La dynamique du réseau éducation s'est confirmée, la création d'un réseau services publics, qui regroupe aussi bien des organisations syndicales importantes que des associations ou des collectifs.

L'enjeu pour ces réseaux, pour le processus des forums sociaux est là aussi aujourd'hui de sortir de la

dénonciation, construire des propositions, se fixer des objectifs de bataille concrets, des échéances précises. Il est également de conserver voire amplifier leur pluralisme et esprit d'ouverture, la richesse et la force de ces collectifs venant de leur diversité et de leur volonté d'inclusion. C'est dans cet esprit que la Fsu s'y implique sans l'opposer avec le travail mené par ailleurs.

- la question de l'indépendance en particulier à l'occasion d'échéances électorales

Lors de la campagne électorale concernant le referendum sur le traité constitutionnel européen un peu plus de 900 collectifs unitaires se sont créés sur la base de « l'appel des 200 » (appel de personnalités et non de forces politiques constituées). Un certain nombre de sections FSU ont fait le choix localement d'en être partie prenante. Au plan national la Fsu n'a pas fait ce choix (même si elle a parfois assisté aux réunions du collectif national à titre d'observateur) tout en exprimant très explicitement son rejet du TCE.

La perspective des échéances électorales de 2007 nous interpelle. La FSU a bien vocation à contribuer à une perspective de transformation sociale. Elle doit être partie prenante du débat sur cette question avec tout le monde (forces politiques traditionnelles et nouvelles) à partir de son expérience spécifique et de ses revendications.

Dans ce sens, elle interpellera les candidats sur les domaines éducatifs et sociaux. Pour autant la FSU ne saurait s'engager dans une consigne de vote partisane.

3.c. ATTAC

L'association Attac, dont la FSU et trois de ses syndicats sont parmi les fondateurs, sort en ce début d'année 2007 d'une crise qui a duré plusieurs années et dont le point extrême a été atteint le 17 juin 2006 par une fraude électorale qui renversa le résultat du vote des adhérents.

La FSU a pris des initiatives pour aller vers une solution préservant l'unité de l'association et respectant le projet initial d'une association d'éducation populaire tournée vers l'action. Elle a toujours soutenu le projet de réforme statutaire afin d'améliorer le fonctionnement démocratique de l'association en donnant une majorité en CA aux représentants directs des adhérents. Elle a par ailleurs défendu la conception d'une direction collégiale et propose de renforcer le rôle des Comités locaux.

Elle se félicite des résultats du nouveau scrutin, avec une forte participation qui a permis l'élection d'une équipe de direction rajeunie, féminisée et soucieuse du rassemblement de toutes les forces et sensibilités de l'association.

La FSU contribuera à la relance d'Attac, en poursuivant et en développant son implication constructive dans l'activité nationale de l'association (campagnes comme celle du manifeste, commissions de travail, conseil scientifique, mais aussi conseil d'administration selon la volonté des élus adhérents directs), ainsi que dans sa vie locale.

3.d. La FSU dans le mouvement altermondialiste

A l'échelle européenne comme à l'échelle internationale, un large mouvement citoyen s'est mobilisé pour questionner la mondialisation et mettre en cause son cours dominant.

Ce processus a permis un saut qualitatif avec notamment la mutation du mouvement anti-mondialisation en mouvement altermondialisation, un mouvement qui, sous l'impulsion des Forums, s'attache à combiner contestations et propositions alternatives.

Les derniers Fse et Fsm ont montré que le processus des forums sociaux fait preuve de sa capacité à mettre en relation l'espace ouvert offert par les forums avec de nombreux mouvements de résistance, d'alternatives et la coordination de réseaux, campagnes qui se réunissent au sein de cet espace commun.

Les forums ont favorisé l'émergence d'un mouvement citoyen mondial capable d'intégrer en son sein les points d'entrée distincts, les priorités différentes de ses diverses composantes. Ils sont porteurs d'une riche confrontation favorisant la construction d'alternatives économiques et sociales. Au niveau européen, le Fse permet l'émergence d'une conscience sociale européenne pour une autre Europe. Des débats existent sur l'avenir des forums sociaux, liés notamment à certaines difficultés de fonctionnement (préparation, rapport au politique...). Même si les réseaux créés au sein des forums sont des facteurs d'élargissement et d'ancrage sur le terrain, il y a un risque à transformer le cadre enrichissant des forums en simple juxtaposition de réseaux.

La prise en compte des Forums Sociaux Locaux dans le processus du Forum Social Européen est indispensable : ils peuvent constituer un outil privilégié pour démocratiser le fonctionnement des forums, élargir la participation du monde du travail, permettre une participation populaire accrue.

Pour renforcer le lien avec le milieu local, les FSE pourraient expérimenter des pratiques sociales en rupture avec le libéralisme, porteuses de valeurs émancipatrices : soutien aux luttes locales, mise en place de lieux et de moments d'auto-organisation, de transformation temporaire du milieu local (publicité, gratuité des transports, participation des populations locales au Forum Social...).

A cette étape du mouvement altermondialiste se pose la question de l'efficacité de telles rencontres. Comment des contre-sommets ou des manifestations européennes ou internationales permettent-ils des avancées concrètes ?

Les contre-sommets et les manifestations européennes constituent des espaces qui donnent une visibilité à la convergence des luttes des salariés en Europe. Ils pourraient focaliser leur action sur des cibles qui permettent les mobilisations sociales les plus larges afin de bloquer les projets de régression sociale en cours et d'imposer des solutions alternatives ≠

Alors que plusieurs pays d'Europe ont connu des mobilisations importantes sur le dossier des retraites ou sur l'éducation, la capacité de coordonner ces actions au niveau européen est posée. Tout cela pose l'articulation du local au global, tout en mettant en évidence la cohérence des attaques libérales. Comment établir le lien entre les différents projets des gouvernements et les politiques de mondialisation libérale ? Lors des derniers conflits sociaux s'est affirmé le lien entre les thèmes de ces mobilisations (Cpe, retraites, services publics, éducation, etc.) et la dénonciation de la mondialisation libérale. Le mouvement syndical est un acteur incontournable, dans ce processus.

La Fsu poursuivra son engagement pour une autre mondialisation, basée sur la justice sociale et la défense des droits fondamentaux, en développant notamment

l'information en direction des syndiqué-es et des personnels. Elle cherchera à assurer le maximum de participation des syndiqué-es et des personnels aux forums sociaux comme aux rendez-vous de mobilisations altermondialistes. Elle cherchera à y impliquer de plus en plus les organisations syndicales européennes.

La Fsu continuera à y développer une approche d'élargissement et de convergence des mouvements sociaux. Dans la période à venir, l'accent doit être mis sur la recherche en commun de débouchés de politique sociale aussi bien au niveau mondial qu'au niveau européen, entre autres par notre participation active aux réseaux (éducation, services publics, etc.) et réseau international des mouvements sociaux.

Dans l'organisation des forum sociaux, la FSU sera vigilante à l'égard des contributions financières commerciales et marchandes susceptibles de menacer leur indépendance. Elle milite pour une transparence des coûts et la mise en place de dispositifs de financements pour favoriser la participation la plus large.

IV. La Fsu et l'international

Depuis plusieurs années déjà, la dimension internationale des questions économiques, sociales et culturelles ne cesse de prendre de l'importance. Dans le même temps, les États nations abandonnent une grande part de leurs responsabilités de plein gré ou sous couvert de la pression d'institutions internationales.

Face aux logiques de la mondialisation libérale, l'intervention syndicale et l'intervention citoyenne doivent conjuguer leurs efforts pour nouer les solidarités, organiser des formes diverses de regroupement pour créer des alternatives respectueuses des valeurs que nous défendons.

Les forums sociaux, européens ou régionaux, constituent une forme d'action qui rassemble des forces sociales d'horizons divers. Après les succès des premiers rassemblements, le processus est à la recherche d'un second souffle.

De toutes parts proviennent des interrogations sur l'efficacité de l'action internationale. Les organisations syndicales internationales n'en sont pas exemptes. Leur impuissance, mise en évidence lors du G8 aux Usa en 2004, a sonné l'heure du rassemblement par la création d'une nouvelle organisation syndicale internationale qui réunira la Cisl, la Cmt et des organisations nationales non affiliées.

4.a. Politique de développement menée par la France : quelle action syndicale ?

La France a une politique de coopération et de développement qui est en bonne partie cadré par les Objectifs du Millénaire pour le Développement (Omd) définies au niveau de l'Onu.

La Fsu doit centrer son action internationale sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement (SD 64) sur lesquels elle est la plus à même d'intervenir sans rien renier de ses valeurs antilibérales et démocratiques (SD 64 modifié).

La Fsu ne peut rester absente de ces grandes questions qui mobilisent la société civile internationale comme nos gouvernements. Son action doit conjuguer une plus grande attention portée aux politiques gouvernementales en ce domaine et une intervention auprès des institutions

internationales par le biais des organisations syndicales internationales auxquelles nous sommes affiliés.

Mais la politique française en matière d'aide au développement n'est pas limitée à ces huit objectifs internationaux. Il faut également prendre en compte une politique concernant l'enseignement supérieur et la recherche, la culture, les pays endettés, les pays qui sortent de conflit, les infrastructures, etc. via le ministère des Affaires étrangères ou directement par le ministère des finances ou encore via l'Agence française de développement (Afd). L'intervention de la Fsu doit porter aussi sur ces domaines directement auprès du gouvernement, des représentations nationales et en intégrant tous les lieux où la société civile est consultée. L'approche par des campagnes avec les associations de solidarité internationale initiées récemment constitue une piste de travail en commun avec cette société civile.

4.b. La coopération syndicale de la fédération

Actuellement notre fédération n'a pas vraiment de politique de coopération syndicale bien qu'elle ait des actions à travers des regroupements ponctuels ou permanents tels que Solidarité Laïque.

La Fsu doit mettre en œuvre une politique de coopération internationale sans exclusive a priori mais fondée sur des principes démocratiques. Et avec quels moyens ? Il n'y aura pas de réelle politique de coopération de la Fsu sans reconnaissance de notre fédération dans ce domaine par les pouvoirs publics au même titre que les confédérations et les organisations de solidarité internationale. Le mandat adopté par le congrès devra permettre d'engager une activité de coopération de la fédération.

4.c. La question des affiliations internationales .

L'activité syndicale internationale au plan européen comme au plan mondial est plus nécessaire que jamais pour la défense efficace des salariés et le développement des droits sociaux.

C'est pourquoi la FSU doit sortir de son isolement syndical au plan international..

4c1 Évolutions portées par la création de la nouvelle Confédération Internationale

La création de la CSI est le résultat d'un processus d'unification. Aujourd'hui

Elle regroupe les adhérents de la Cisl, ceux de la Cmt et nombre d'organisations syndicales nationales qui n'ont aujourd'hui pas d'affiliation internationale. C'est le cas notamment de la Cgt en France. Ainsi aujourd'hui toutes les confédérations françaises sont adhérentes de la CSI. les orientations de la confédération sont aujourd'hui connues: « combiner les trois piliers du développement durable, économique et social, garantir les droits fondamentaux des travailleurs, générer du travail décent, encourager une distribution équitable des revenus... »

Le CSI a participé au FSM de Nairobi qui a intégré dans sa plateforme sur le travail, la campagne proposée par la CSI sur le travail décent pour une vie décente.

Le congrès prend acte que 55 % s'est exprimé en faveur de l'adhésion immédiate à la CSI.

Il mandate ses instances pour organiser le débat et le vote des syndiqués sur l'adhésion à la CSI. Le CDFN réuni d'ici la fin de l'année scolaire, sur la base des résultats prendra la décision éventuelle d'adhésion.

4.c.2 Adhésion à la CES

La FSU est favorable au regroupement en vue de mobilisations communes de toutes les forces syndicales qui, dans la CES ou hors de la CES combattent les politiques libérales décidées au plan européen.

C'est dans cet esprit et sans oublier les désaccords par exemple à l'occasion du TCE, que le congrès propose de mettre en débat avec l'ensemble des adhérents l'adhésion de la FSU à la CES et d'explorer les conditions de la mise en œuvre. En tout état de cause, la décision devra être soumise à la consultation des syndiqués.

4.c.3 Adhésion à l'Internationale des services publics et à l'IE

Dans le prolongement des mandats de Perpignan, un processus d'adhésion de la Fsu, pour la partie qui en relève, auprès de l'Internationale des services publics est en cours d'examen. Cette adhésion ne pourra prendre pleinement effet qu'avec la participation des syndicats nationaux concernés. Ces syndicats devront apporter le financement nécessaire à cette adhésion.

Cette adhésion doit se faire dans la perspective du développement de luttes communes de défense des services publics.

Un processus analogue doit être engagé concernant l'IE et le CSEE composantes éducation et recherche de la FSU.

4.d. La mise en place du secteur international

Le secteur international de la Fsu s'est mis en place à la suite du Congrès de Perpignan. Il l'a été sur les principes des autres secteurs de la Fsu. Son activité balance encore entre activité internationale des syndicats nationaux et activités de solidarité au niveau international. Le congrès de Marseille doit permettre de franchir une nouvelle étape qui doit amener la Fsu à intégrer les organisations syndicales qui agissent aux niveaux européen et mondial. Cela doit amener la Fsu à œuvrer dans les domaines où s'exerce le pouvoir des institutions internationales (Onu et ses organismes, Ocdc, Omc, Union Européenne) et aussi à intervenir par rapport à la politique internationale de notre pays dans ses dimensions concernant la paix et la coopération. La stratégie internationale de la Fsu doit allier participation aux initiatives internationales, au mouvement altermondialiste (forums sociaux, contre-sommets, etc.), adhésions internationales, relations bilatérales et actions au niveau national dans le respect des valeurs fondamentales de notre fédération.

La grande diversité du fonctionnement des syndicats nationaux sur les questions internationales, la transversalité des questions internationales et la nécessaire prise en compte de cette dimension notamment le niveau européen dans toutes les questions et secteurs de la Fsu et la particularité de celles-ci doit aussi nous amener à nous interroger sur le fonctionnement, et son amélioration, du secteur international de la fédération et sur l'implication réelle de tous les syndicats dans ces activités.